AVR. 2010

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAITDU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT,

M. Bernard REDON, Adjoints,

Mme Marie DOURLENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), Conseillers Municipaux

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE LE

Etait Absent Excusé: M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

40-25 mars 2010

ACCUEIL D'UN ETUDIANT STAGIAIRE : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III

Considérant, l'intérêt général de permettre à un étudiant de valoriser sa formation,

Considérant, l'intérêt pour le service des affaires culturelles de mettre en place une nouvelle politique de communication autours de ses activités,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'Unanimité

APPROUVE le recrutement d'un stagiaire étudiant en Master 2 Pro « Information et communication – Communication dans l'espace local et régional » pour un stage de 4 mois du 1^{er} avril au 31 juillet 2010) au sein de ses services

APPROUVE la convention entre l'Université P. Sabatier – Toulouse III et la ville de Moissac fixant les conditions de rémunération du stagiaire soit 403 euros pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2010)

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune de Moissac et l'Université Paul Sabatier pour la mise à disposition d'un stagiaire Master 2 Pro



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peu faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

